

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Novembre 2024

Commune
de AZÉ
41100

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
24/10/2024

En exercice	Présents	Votants
14	8	12

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2024-51 demande de subvention au titre du CRST-projet de dés-imperméabilisation de la cour de l'école et réaménagement sécuritaire des abords de la mairie

Envoyé en préfecture le :
13 NOV. 2024

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

SH
18 NOV. 2024

Déposé en ligne le 26 NOV. 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept du mois de novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : Mesdames, BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, GUILLOU Sylvie, LANDRÉ Béatrice,
Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absentes excusées : Mme CHÉRAMY Laure-Aline qui a donné pouvoir à Mme BOULAY Maryvonne
Mme MOTTIER Catherine qui a donné pouvoir à M. Eric LELEU
Mme RENOU Christelle qui a donné pouvoir à Mme LANDRE Béatrice
Mme JOLY-LAVRIEUX Martine qui a donné pouvoir à Mme GUILLOU Sylvie

Absents non excusés : M. MARCO Benjamin,
M. TYTGAT Loïc

Mme LANDRÉ Béatrice est désignée secrétaire de séance.

Mme le Maire informe que dans le cadre des travaux de dés-imperméabilisation de la cour de l'école et réaménagement sécuritaire des abords de la mairie, il est possible d'obtenir une subvention du CRST. Ce projet a été inscrit dans la fiche 23 du CRST au titre du cadre régional et de la fiche 31-5 Ilots de fraîcheur et confort thermique d'été » pour les travaux apportant un confort thermique dont : retrait de bitume et béton au sol remplacé par un sol naturel comportant des plantations, plantation d'arbres/végétaux, installation de solutions favorisant l'infiltration de l'eau.

Concernant la fiche 23, le taux de subvention est de 40 % du montant HT avec un minimum de 2 000 € de subvention sur les dépenses éligibles pour les travaux suivants :

- Traitement minéral des surfaces, en excluant le recours à des matériaux « pastiches ».
- Traitement végétal des surfaces
- Equipements (mobilier urbain, stationnements vélo, sanitaires publics intégrés à un projet global...)
- Acquisition et démolition en vue de l'aménagement d'un espace public
- Enfouissement des réseaux électrique, téléphonique et éclairage public Honoraires (paysagiste, coordonnateur sécurité, ...)
- L'espace public pourra inclure :
 - des stationnements dans le cas d'un projet global et s'ils représentent une part limitée (moins du tiers de la superficie totale financée)
 - des aménagements liés à des sentiers piétonniers menant à l'espace ou le traversant

Concernant la fiche 31-5, le taux de subvention est le suivant selon les domaines suivants, avec un minimum de 3 000 € :

- Ingénierie stratégique : 80 % maximum,
- Animation externalisée : 50 %,
- Aménagements, équipements et ingénierie de conception : 40 %.

Mme le Maire demande aux membres présents de bien vouloir :
- adopter l'opération et arrêter les modalités de financement ;

- solliciter une aide financière auprès du pays Vendômois pour la réalisation du projet objet de la présente demande ;
- attester que les travaux ne sont pas commencés ;
- s'engager à informer l'Agence de l'eau en cas de modification du plan de financement ou de toute autre modification du projet ;
- s'engager à respecter toutes les obligations réglementaires ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

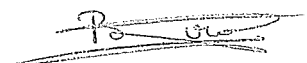
- d'adopter l'opération et arrêter les modalités de financement ;
- de solliciter une aide financière auprès du pays Vendômois pour la réalisation du projet objet de la présente demande ;
- d'attester que les travaux ne sont pas commencés ;
- de s'engager à informer l'Agence de l'eau en cas de modification du plan de financement ou de toute autre modification du projet ;
- de s'engager à respecter toutes les obligations réglementaires ;

Le Maire,



BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance



LANDRÉ Béatrice